



**Arrondissement du Sud-Ouest**  
District électoral de Saint-Henri-Est-Petite-Bourgogne-Pointe-Saint-Charles-Griffintown (161)

Endroits de vote - Journées du vote	Sections de vote
01 CRCS SAINT-ZOTIQUE 75, rue du Square-Sir-George-Étienne-Carter Gymnase	001-002-003-004-005-006-007-008-009-010-011
02 ÉCOLE VICTOR-ROUSSELOT 222, rue Bérard Gymnase	012-013-014-015-016-017-018-019-020-021-022
03 ÉCOLE ST. GABRIEL 620, rue de Dublin Gymnase	023-024-025-026-027-028-029-030-031
04 ÉCOLE JEANNE-LEBER 2120, rue Favard - Entrée par la cour Gymnase - 2e étage	032-033-034-035-036-037-038-039-040-041
05 CENTRE SAINT-CHARLES 1055, rue d'Ylimara - Entrée par la cour Gymnase	042-043-044-045-046-047-048-049-050-051-052
06 ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE, PAVILLON E 1220, rue Notre-Dame Ouest - Entrée par la cour Maison des étudiants	053-054-055-056-057-058-059-060
07 CENTRE SPORTIF DE LA PETITE BOURGOGNE 1825, rue Notre-Dame Ouest Gymnase	061-062-063-064-065-066-067-068
08 ÉCOLE SAINT-HENRI 4115, rue Saint-Jacques - Entrée par la rue Saint-Ferdinand Cafétéria	081-082-083-084-085-086-087-088-089-090-091-092-093-094

Dans l'arrondissement du Sud-Ouest, chaque électeur aura à voter QUATRE FOIS, soit pour élire :  
 1. Le maire de la ville de Montréal  
 2. Le maire de son arrondissement  
 3. Le conseiller de la ville de son district  
 4. Le conseiller d'arrondissement de son district

Données à par le 01-10-2021-10:04 Produit le 2021-10-04 02:11:16

- voie ferrée
- limite ville liée
- hydrographie
- endroit de vote
- limite des sections de vote

**Montréal**

Service des infrastructures du réseau routier  
Service du greffe

[elections.montreal.ca](http://elections.montreal.ca)

